

État présent des études de structure agraire en Provence à la fin de l'Ancien Régime

Lorsque Paul Masson, en 1936, publia son ouvrage devenu classique sur *la Provence au XVIII^e siècle*, il ne pouvait s'appuyer, dans son évocation de la structure agraire à la fin de l'Ancien Régime, que sur l'ouvrage très général de Loutchisky, *De la petite propriété en France avant la Révolution*, paru en 1897. Est-il besoin de dire que les indications qu'il en tirait restaient sommaires ? C'est qu'il n'existait alors, à une ou deux exceptions près (L'Isle-sur-Sorgue et partiellement Salon), aucune étude du terroir provençal menée par une analyse quantitative de la propriété, dans son étendue et sa ventilation sociale.

Lorsque Georges Lefebvre, rassemblant en 1954 ses *Etudes sur la Révolution française*, complétait son article classique sur « la Répartition de la propriété et de l'exploitation foncière à la fin de l'Ancien Régime » par une statistique annexe des données nouvelles apportées par des études postérieures à la rédaction de ce travail (1928), le sud-est méditerranéen ne figurait toujours pas dans la liste des régions abordées, fût-ce par sondage, par les études d'histoire agraire à la fin du XVIII^e siècle. Sans doute, entre-temps, quelques articles de R. Baehrel avaient-ils annoncé l'important travail à venir¹ : ils restaient essentiellement méthodologiques, et invitaient plutôt au scepticisme qu'à la recherche, dans les voies classiques du moins.

1. R. BAEHREL, *L'exploitation seigneuriale du XVIII^e. A propos de deux cadastres provençaux du XVIII^e siècle* (Commission de Recherche et de publication des documents relatifs à la Révolution française, 1942). Du même auteur : *Affouagements et cadastres en Provence sous l'Ancien Régime*.



Depuis une quinzaine d'années cependant, le désert des études agraires provençales s'est sensiblement peuplé : inégalement toutefois. La Provence orientale reste la grande délaissée, en attendant la parution prochaine des travaux de M. Agulhon, qui ne manqueront pas de jeter un éclairage, fût-ce dans une optique rétrospective, sur l'ancienne société de la fin du XVIII^e siècle. On dispose de peu de choses, également, sur la haute Provence, à quelques heureuses exceptions près, sur lesquelles nous reviendrons. La Provence occidentale (et dans une moindre mesure le bas Comtat) ont été étudiées, mais par des voies différentes et, pour le travail le plus massif qui leur a été consacré, d'une façon qui risque de déconcerter les historiens des structures agraires formés à l'école de G. Lefebvre, et des méthodes qu'il a mises au point dans ses *Paysans du nord de la France sous la Révolution française*.

On se doute que nous songeons à la thèse impressionnante de R. Baehrel, *Une croissance : la basse Provence rurale depuis la fin du XVI^e siècle jusqu'à la veille de la Révolution* (Paris, 1961). L'historien de la société ne peut être qu'admiratif et troublé tout à la fois par un tel travail. Admiratif, parce que R. Baehrel nous livre, sur les structures sociales en Provence occidentale au XVIII^e siècle une masse d'études considérables, puisqu'il a suivi dans leur évolution les cadastres d'une douzaine de communautés provençales. Déconcerté, mais à tort sans doute, car c'est demander à l'auteur ce qu'il n'était pas dans ses intentions de donner, parce que ces études de terroir, insérées dans une étude de conjoncture économique, ne semblent pas faites pour un historien de la société. Dans la ventilation par catégories sociales de la propriété du sol, l'auteur, volontairement, tranche ou regroupe rustiquement « paysannerie », confondue dans ses statistiques avec l'artisanat de village, et sans même la distinction classique entre « ménagers » et « travailleurs » ; « bourgeoisie » où se confondent les « bourgeois » (*stricto sensu*) des villages provençaux et la colonisation foncière urbaine ; dans certains terroirs même la distinction, pour des raisons d'ailleurs légitimes, n'a pas été faite entre noblesse et bourgeoisie.

L'auteur, du reste, n'a pas caché que l'étude de structure sociale était pour lui seconde et revêtait un aspect d'exercice de style un peu conventionnel... et, pis encore, souvent faux. Nous ne reprendrons pas, dans cet article qui se veut lui-même rustique,

le sujet s'y prêtant, la querelle technique sur la ventilation du terroir suivant le revenu fiscal ou suivant la superficie : il y a bien des chances pour que Baehrel ait raison sur ce point. Si l'on songe à un terroir de haute Provence comme Redortiers, il est évident que les 8.000 hectares de broussailles que possède le seigneur du lieu ne sauraient être comparés en valeur (à étendue égale) aux 450 hectares de terres labourables et prés arrosés que se partagent pour le reste, inégalement d'ailleurs, bourgeois et paysans. Qu'il y ait gauchissement, déformation de la physionomie générale dans une appréciation par superficies, et certainement intérêt à confronter ces données à une appréciation en valeur, le fait est certain : certaines études d'ailleurs l'on fait avec profit (A. de Réparaz dans sa monographie sur Saint-Christol dont nous reparlerons). Il n'en reste pas moins, à notre avis, que, pour une découverte sommaire et une ventilation globale des parts, les ordres de grandeur, même en terroir provençal, restent généralement comparables selon qu'on a suivi l'une ou l'autre méthode. Le souci (qui nous frappe, au fil d'études monographiques), chez les propriétaires des différents groupes (et jusqu'aux « travailleurs » parcellaires) d'équilibrer terrains et productions de différentes natures, est sur ce plan un élément important. Sans doute, en général, la proportion de mauvaises terres, voire d'incult (les « hermas ») se renforce-t-elle lorsque l'on descend l'échelle sociale ; inversement la possession des prés arrosables est bien souvent un privilège des nobles, des bourgeois et de quelques ménagers particulièrement aisés. La part en valeur des terres bourgeoises est ainsi (le travail de Réparaz le prouve) généralement supérieure à leur part en superficie. Inversement, le cas d'un noble local propriétaire de vastes terrains de pacage incultes, tel que nous l'avons rencontré à Redortiers, peut fausser en sens inverse les statistiques ; la convergence grossière, au niveau de la distribution générale des parts, n'en reste pas moins générale.

Mais l'argumentation de Baehrel ne se limite pas là : la condamnation générale qu'il formule contre la « détestable » méthode des pourcentages, ne pouvait épargner ce domaine de la recherche. L'argumentation, ici encore, est forte : peut-on extrapoler à partir d'un ou plusieurs terroirs, alors que l'expérience prouve combien, d'une communauté à la voisine, les pourcentages de répartition varient dans des proportions considérables ? Et de citer le cas de

terroirs (Châteauneuf-le-Rouge par exemple) où une implantation nobiliaire massive pourrait donner, si l'on extrapole abusivement, une impression parfaitement fautive sur la physionomie sociale de la région. Qui n'a pu, si peu que ce soit, expérimenter le bien-fondé de cette remarque ? Le travail que nous avons dirigé sur La Tour-d'Aigues révèle, nous le verrons, une forte implantation bourgeoise, mais nobiliaire assez faible : les Bruny sont ici discrets, bien qu'ils possèdent à La Tour-d'Aigues leur château de famille — mais nous savons qu'ils possèdent la moitié du terroir voisin de La Motte-d'Aigues, des biens importants encore à Lourmarin. Sur ce point, il va de soi que seule la multiplication des études de terroirs peut permettre de réduire l'abus des extrapolations à partir de cas connus. Seule, elle peut permettre d'esquisser ce tableau qu'il n'était pas dans le propos de Baehrel de donner, et qui lui eût peut-être semblé naïf, mais qui importe tant à l'histoire sociale, de la répartition du sol en Provence à la fin de l'Ancien Régime, dans sa géographie comme dans sa sociologie.

Il se trouve que, à partir d'éléments dont les études de Baehrel fournissent la moitié des chiffres, mais en exploitant les recherches monographiques qui se sont multipliées ces dernières années, il ne nous semble pas vain ni impossible de tenter ce tableau de la Provence rurale à la fin de l'Ancien Régime : c'est sans doute « vulgariser » le travail de Baehrel, et peut-être abusivement le réemboucher au service d'une historiographie qui semblera traditionnelle. On ne nous en voudra pas peut-être de ces approximations dont l'histoire sociale a besoin.

En effet, depuis les années 1950, des initiatives diverses, mais finalement convergentes, ont sensiblement fait progresser la connaissance des structures agraires provençales. Le première en date, chronologiquement, vient de la Faculté de Droit d'Aix, dont deux thèses au moins, pour ne parler que de celles qui sont directement utilisables, ont été aiguillées par M. le professeur Aubenas, qui les a dirigées, vers des études de terroirs. Une localité du haut Var, Rians, une autre dans le Comtat, Châteauneuf-Calcernier, dit Châteauneuf-du-Pape, ont fait ainsi l'objet de sérieuses recherches².

2. G. ALBERT, *Un épisode de l'histoire rurale de l'ancienne Provence : biens communaux et biens nationaux à Rians* (Thèse de Droit, Aix, 1953). - J. GENIEST, *La Révolution à Châteauneuf-Calcernier* (Thèse de Droit, Aix, 1960).

Le Centre d'Etudes des Sociétés méditerranéennes de la Faculté des Lettres d'Aix a pour sa part contribué très précieusement, dans ces dernières années, au développement de ces études, avec la publication en 1966 du travail de G.-A. de Réparaz sur *le Plateau de Saint-Christol*³ dont la partie historique est exemplaire. Autour de cette étude initiale, les travaux de chercheurs étrangers en stage au C.E.S.M. ont apporté de nouvelles contributions souvent très précieuses : M^{me} J. Leskiewicz a étudié Banon, E. Maur se tournant pour sa part vers Rognonas⁴ en basse Provence rhodanienne.

Dans le cadre des diplômes d'études supérieures d'histoire dont la direction nous a été confiée par MM. les professeurs Guiral et Bourde, nous avons de notre côté fait prospector les structures agraires du Luberon et de la vallée de la moyenne Durance, sur la lancée de notre contribution personnelle en forme de monographie villageoise (Lacoste dans le Vaucluse) au Colloque Sade⁵. Une étudiante, M^{me} Roubaud, a travaillé sur les deux communautés de Mirabeau et de Beaumont ; les résultats de ce travail ont été partiellement repris dans notre contribution au Colloque Mirabeau⁶. Une de nos étudiantes, M^{me} Lézaud, a pour sa part mené des recherches sur la communauté de La Tour-d'Aigues à la fin du XVIII^e siècle⁷. Enfin, au cours de l'année 1968, deux chercheurs américains, MM. Sheppard et Cameron, se sont, chacun de leur côté, attaqués à des études de structures agraires provençales : M. Sheppard, dont nous avons conseillé les prospections, sur Lourmarin ; M. Cameron, dans le cadre d'une recherche plus large consacrée au Fédéralisme en Provence, sur Saint-Paul-lès-Durance notamment^{7 bis}.

3. G.A. DE RÉPARAZ, *Le plateau de Saint-Christol* (Publications de la Faculté des Lettres, d'Aix, 1966).

4. La première dans le cahier n° 1 du C.E.S.M. (Aix, 1966), le second dans le cahier n° 2 (Aix, 1968).

5. M. VOVELLE, « Sade seigneur de village » dans *Actes du Colloque Sade tenu à Aix en 1966*. (Paris, A. Colin, 1969).

6. M. VOVELLE, « Mirabeau et Beaumont : deux communautés paysannes face à leur seigneur » (à paraître dans les Actes du Colloque Mirabeau tenu à Aix en 1967). - M. VOVELLE : « Sade et Lacoste, suivi de Mirabeau et... Mirabeau. Réflexions sur le déclassement nobiliaire en Provence au XVIII^e siècle », dans *Provence historique*, t. 17 (1967), p. 160.

7. D.E.S. dactylographiés, Aix, 1967.

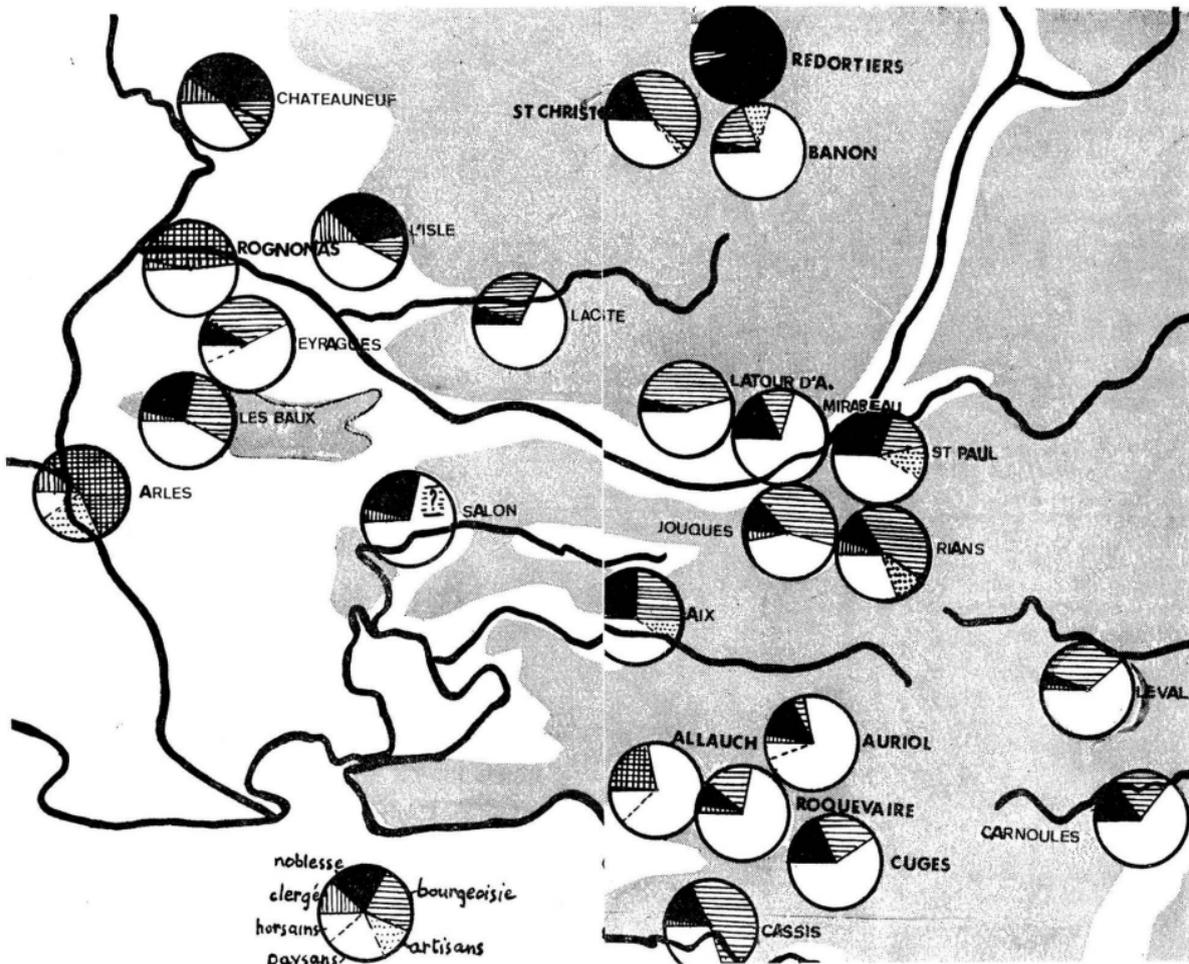
7 bis. Ces deux auteurs ont livré, sous forme d'articles provisoirement manuscrits, un aperçu de leurs recherches.

Tableau de la répartition sociale de la propriété
dans quelques communes provençales à la fin de l'Ancien Régime

Localité	Auteur	Clergé	Noblesse	Bourgeoisie		Artisans	Paysans		Forains	
				urbaine	village		menag.	travail.	menag.	travail.
Aix	Baehrel *	1	24		24	10	40			
Arles	Baehrel *	12		58		10	15			
Allauch	Baehrel *	0,4		20			66			11
Auriol	Baehrel *	2	4		17		74			5
Banon	Leskiewicz	0,6	2,8		15,7	10	65,6			5
Baux (Les)	Baehrel *	2,5	25		32		42			0,1
Carnoules	Baehrel *	—	15 ?		20		65			
Cassis	Baehrel *	2	15		52		30			1
Châteauneuf	Geniest	9,4	38,6	9	8				34,8	
Cuges	Baehrel *	—	18		22		60			0,2
Eyragues	Baehrel *	< 1	7,4		28		57			6,7
Isle-sur-Sorgue	Guigue	14	34		> 10				42 ?	
Jouques	Baehrel *	3	13 ?		40		44			
Lacoste	Vovelle	—	6	1		17	42	14		11
Mirabeau	Roubaud	—	20	8		12	23	20	12	1
Redortiers	Barruol	—	94		4			2		
Rians	Albert *	2,5	12		43,6	11			28	
Rognonas	Maur	2,5		46					51	
Roquevaire	Baehrel	1,7	9		17				72	
Salon	Moulin	5	25		?			? < 70 ...		
Saint-Christol	Réparaz	—	19		43	2	30		4,7	
Saint-Paul	Cameron	0,1	30		11		14	23		0,5
Tour-d'Aigues	Lézaud	—	4,4	1	36,5	5,5	20	17		4,4
							+ indéterminé 11			
Le Val	Baehrel *	1	4		34		61			

L'astérisque * veut dire que l'étude renferme une évaluation en valeur. Tous les chiffres sont des pourcentages.

Répartition du sol dans quelques communes de Provence à la fin de l'Ancien Régime.



Au total, nous possédons actuellement vingt-quatre monographies utilisables sur les structures agraires à la fin du XVIII^e siècle d'une basse Provence occidentale, à vrai dire assez largement définie puisqu'elle mord quelque peu sur le Comtat et sur la haute Provence occidentale. C'est peu sans doute : cela représente moins du cinquième des communes des Bouches-du-Rhône, cependant, grâce à Baehrel, les plus précisément quadrillées. Reste à savoir le parti que l'on peut tirer de ce piquetage généralement discontinu : en rester au scepticisme de l'auteur de *la basse Provence rurale*, ou parvenir par une extrapolation prudente des données connues à une vision plus large de l'appropriation du sol provençal à la veille de la Révolution.

Dans les apports de l'historiographie traditionnelle qu'un nouvel examen permet peut-être de valoriser, nous n'aurons garde d'oublier P. Masson, non point pour sa *Provence au XVIII^e siècle*, ignorante, par force, des réalités quantifiées, mais pour le tableau qu'il donne dans l'*Encyclopédie des Bouches-du-Rhône*⁸ de structures agraires du XIX^e siècle, dont il reste à savoir dans quelle mesure elles prolongent ou non un état antérieur à la Révolution, mais qui fournit, en tout état de cause, un canevas suggestif.

Dans cette optique régressive, l'ouvrage ancien de Paul Moulin sur *La vente des biens nationaux*⁹ restait jusqu'à présent un monument inutilisé... et inutilisable par son aspect de compilation brute des ventes par commune. Nous nous sommes efforcé de donner du phénomène une traduction cartographique simple dans les planches relatives à la vente des biens nationaux que nous avons réalisées pour l'*Atlas historique de Provence*¹⁰. M. Mesliand, maître assistant à la Faculté d'Aix, a bien voulu nous communiquer le travail équivalent qu'il a réalisé sur la vente des biens nationaux en Vaucluse.

À côté des sources anciennes, rajeunies ou non, d'importantes synthèses récentes qui, par leur sujet et leur implantation géographique frôlent notre sujet actuel, fournissent des suggestions

8. *Les Bouches-du-Rhône*, Encyclopédie départementale, t. VII.

9. P. MOULIN, *Documents relatifs à la vente des biens nationaux (département des Bouches-du-Rhône)*, 4 vol. in-4° (Marseille, 1908-1911), Coll. Documents Inédits sur l'histoire économique de la Révolution française.

10. Cet ouvrage, sous presse, comportera une carte générale des ventes des biens nationaux en Provence occidentale, et deux cartes détaillant les ventes des biens de première et deuxième origine dans les Bouches-du-Rhône.

souvent très précieuses : nous songeons à la thèse de géographie humaine de R. Livet sur les structures agraires en basse Provence ¹¹, comme à la thèse secondaire de Ph. Vigier sur la propriété foncière dans les Alpes au XIX^e siècle ¹². La thèse de géographie aborde les terroirs non sous l'angle de la répartition de la propriété, mais de l'exploitation : il y a cependant beaucoup trop d'interférences entre les deux phénomènes comme le note d'ailleurs R. Livet, pour que les cartes qu'il nous donne de la grande, de la moyenne et de la petite exploitation ne nous fournissent pas ample matière à comparaison dans le temps. Ph. Vigier ne traite pas du Var ni des Bouches-du-Rhône ; les données qu'il apporte sur le Vaucluse et sur les Basses-Alpes d'après les premiers cadastres du XIX^e siècle sont cependant essentielles, et surtout la classification des structures rencontrées dont une commune lui fournit le « type », offre un exemple de méthode, et plus encore des éléments de comparaison pour la plupart aisément transposables à la Provence.

Ce sont là autant d'invitations à reprendre le problème dans la Provence du XVIII^e siècle : reste à voir si les éléments dont nous disposons actuellement le permettent déjà.

RÉPARTITION DE LA PROPRIÉTÉ DU SOL
PAR CATÉGORIES SOCIALES :
PHYSIONOMIES RÉGIONALES

En reportant sur un fond de carte de la Provence occidentale les données sociales de la répartition du sol sous forme de diagrammes circulaires pour chaque localité connue, on s'aperçoit d'entrée que le pessimisme de R. Baehrel est peut-être excessif. Sans doute, des zones entières (entre Aix, Salon et la Durance) sont-elles inconnues. Mais quelques nébuleuses se dessinent, de communes sinon toutes jointives, du moins voisines. C'est le cas pour la région austère du sud-est des Bouches-du-Rhône, entre Marseille et le Var ; pour la basse Provence rhodanienne entre Arles

11. R. LIVET. *Habitat rural et structures agraires en basse Provence* (Aix, 1962).

12. P. VIGIER, *Essai sur la répartition de la propriété foncière dans la région alpine* (Paris, 1963)

et Châteauneuf-du-Pape ; pour la moyenne Durance de part et d'autre de la rivière ; enfin pour le plateau de Saint-Christol, brève incursion en haute Provence. Autre surprise positive : il y a dans la majorité des cas un air de famille entre les diagrammes des communes d'une même zone : à cela sans doute des exceptions flagrantes (mais non dénuées d'intérêt) ; il n'en reste pas moins qu'on peut sans trop d'abus distinguer plusieurs zones géographiques individualisées.

Les Bouches-du-Rhône, les plus précisément quadrillées, relativement tout au moins, nous proposent trois types de répartition sociale de la propriété aisément identifiables. On note d'abord la très forte présence paysanne des terroirs ingrats ou tout du moins contrastés du sud-est du département. Allauch, Auriol, Roquevaire, Cuges, autant de communautés dont le dénominateur commun est la prédominance des paysans : des deux tiers (Cuges) aux trois quarts (Roquevaire) ou davantage (Auriol, Allauch) de la valeur des terres appropriées. Ce dernier cas est rendu particulièrement remarquable par la proximité marseillaise : le voisinage de la grande ville ne semble nullement ressenti. Dans ces communautés, la propriété non paysanne, réduite en importance, est diversement ventilée : partout la présence cléricale est nulle ou infime, pour le reste, noblesse et bourgeoisie se partagent les parts, inégalement d'ailleurs.

Les deux terroirs du Var occidental, Le Val et Carnoules, que Baehrel a également étudiés, diffèrent peu des cas précédents. Le primat paysan s'y retrouve à peu près dans les mêmes termes. On est par contre étonné, dans le seul exemple littoral (Cassis) qui nous soit donné, de la faiblesse de la part des ruraux (un tiers en gros), cette médiocrité étant principalement due à une très forte implantation bourgeoise. Ce cas, à première vue aberrant, appelle évidemment deux remarques : il n'est pas, tout d'abord, si aberrant que cela, puisque la carte de types de répartition du sol dans les Bouches-du-Rhône, dressée pour la seconde moitié du XIX^e siècle par Paul Masson, oppose dans les mêmes termes une zone de petite-voire très petite-propriété à l'est de Marseille, à une tache de grande propriété qui suit le littoral entre Cassis et La Ciotat. Les données dont nous disposons à partir de cinq études de terroir, loin de n'avoir aucun caractère représentatif ou exemplaire, comme le

pensait Baehrel, se voient donc confirmées au fil du temps avec la caution d'une étude continue dans l'espace. Sans doute, et ce sera la seconde remarque, peut-on regretter que l'étude, ici trop simple dans son parti pris économiste, de Baehrel ne nous permette pas d'identifier plus précisément cette grande propriété, surtout bourgeoise, en subdivisant entre une implantation bourgeoise marseillaise que l'on soupçonne et la présence d'une bourgeoisie locale que l'activité de l'agglomération peut laisser supposer. Le problème du rayon de l'implantation foncière marseillaise se trouve posé à travers ces exemples contradictoires : nous y reviendrons.

Par contraste avec cette basse Provence des communautés paysannes largement pourvues, les Bouches-du-Rhône et leurs confins nous offrent également deux types différents de répartition sociale de la propriété, caractérisés l'un et l'autre par une situation beaucoup moins favorable de la propriété paysanne. Pour rester dans les terroirs contrastés, mais souvent montueux, de la partie est du département actuel, la zone orientale du pays d'Aix est illustrée par trois exemples : Jouques, dû à Baehrel, Rians, connu par la thèse de droit d'Albert, Saint-Paul-lès-Durance par les travaux de Cameron ; sources et méthodes d'approche différentes, convergence d'ensemble d'autant plus remarquable des résultats. Dans les trois cas, la part paysanne est inférieure à la moitié ; le cas de Jouques, apparemment le plus favorable, n'est tel que parce que Baehrel confond avec la part des paysans la propriété des artisans de village que les deux autres auteurs distinguent. La médiocrité générale de la propriété paysanne dans cette région s'explique par une forte implantation nobiliaire et bourgeoise : moins négligeable que dans le sud-est du département, la propriété ecclésiastique reste en effet très limitée. La noblesse possède dans l'un des cas (Saint-Paul) plus du quart du terroir, dans les deux autres c'est la bourgeoisie qui est responsable de la faible part paysanne, une bourgeoisie locale, semble-t-il d'après le seul cas (Rians) où le détail nous soit donné des propriétaires de ce groupe. Là encore, semble-il, le saut prospectif dans le temps, par recours à la carte de Paul Masson, confirme, du moins pour Jouques et Rians, la persistance d'une zone de grande propriété au XIX^e siècle. La forte implantation bourgeoise et nobiliaire d'Ancien Régime explique à l'avance cette caractéristique, le caractère représentatif des exemples connus s'en trouve, par ricochet, confirmé.

L'extrémité occidentale de la basse Provence entre Rhône et Durance offre à première vue moins de cohésion entre les exemples fournis : Arles, Les Baux, Eyragues et Rognonas. Deux cas, là-dessus, de très forte implantation du clergé, de la noblesse et de la bourgeoisie : Arles et Les Baux; deux cas, au contraire, Eyragues et Rognonas, où la paysannerie semble prendre un léger avantage. Mais peut-être, nous le verrons, le contraste n'est-il pas si fort, ou à tout le moins si inexplicable qu'il le paraît.

En Arles, où l'on pardonne sans peine à Baehrel de n'avoir pu départager la foule des nobles et des bourgeois, encore que la confusion soit socialement bien gênante, les données apparaissent à la fois exemplaires et bien particulières. Particulière la situation de cette société essentiellement urbaine qui se trouve détenir un immense terroir : on y comprend mieux la très faible part des paysans, la part exceptionnellement forte des artisans, et apparemment des bourgeois. Mais le pays d'Arles est aussi le lieu d'une très forte implantation nobiliaire comme d'une présence cléricale (un sixième du terroir), sensiblement plus forte que partout ailleurs en Provence. Le premier au moins de ces traits (forte présence nobiliaire) se retrouve aux Baux, qui entrent sous cet aspect dans la mouvance du pays d'Arles, encore que la propriété bourgeoise y soit plus forte encore que celle des familles nobles. Les cas d'Eyragues et Rognonas peuvent peut-être s'éclairer à travers la monographie précise et suggestive que M. Maur a réservée à cette dernière localité. La part paysanne y est sans doute — différence avec le pays d'Arles — légèrement supérieure à celle des non-paysans; mais en l'absence de propriété importante du clergé, noblesse et bourgeoisie, que l'auteur, là encore, n'a pu distinguer mais dont il suggère la localisation géographique (Avignon ou Châteaurenard), restent très largement pourvues. Si l'on en croit l'auteur, la situation du XVIII^e siècle représenterait une étape d'une évolution à partir d'une situation au XVII^e siècle, somme toute comparable à celle du pays d'Arles, caractérisée ensuite par le recul des terres bourgeoises et nobiliaires devant une reconquête paysanne. Le contraste entre les données de nos graphiques en ce qui concerne les localités entre Durance et Alpilles, et les suggestions de Paul Masson (régions « d'extrême

morcellement » au XIX^e) s'expliquerait assez bien, dans le cas de Rognonas, par la révolution agraire du XIX^e siècle, un « XIX^e siècle », notons-le, déjà bien entamé... à la veille de la Révolution¹³.

Le cas du pays d'Arles nous aide sans doute à situer et à comprendre les deux terroirs du bas Comtat — L'Isle-sur-Sorgues et Châteauneuf-Calcernier (dit du Pape) — sur lesquels nous sommes renseignés¹⁴ : il offre en effet une vision très voisine des terroirs de la plaine comtadine. Dans les deux cas, la propriété paysanne est inférieure à la moitié des terres, la propriété du clergé est relativement importante, comparable en pourcentage à la place qu'elle tient dans le pays d'Arles ; surtout la noblesse, locale ou avignonnaise, est fort bien pourvue : dans les deux cas sa part dépasse le tiers de l'ensemble. Les terres bourgeoises apparaissent par référence assez étriquées : dans le cas de Châteauneuf, pour lequel nous pouvons nuancer entre bourgeoisie locale et extérieure, les deux groupes se partagent à peu près également : un cinquième de la superficie en tout. Comtat insolite, pour qui le verrait avec les yeux de l'époque contemporaine, et où la propriété paysanne est fortement limitée par une implantation nobiliaire principalement :

13. Dans ce commentaire des données dont nous disposons pour l'actuel département des Bouches-du-Rhône, nous avons laissé de côté Aix, graphique urbain isolé, où l'on relèvera du moins une présence paysanne moins infime qu'on eût pu le supposer, et Salon. Cette localité a été présentée au début du siècle par Paul Moulin dans un article au titre trompeur (*Annales de la Société d'études provençales*, 1907) puisqu'il prétend traiter de « la vente des biens nationaux et de la répartition du sol », alors que le premier point est seul abordé. On y apprend du moins que les biens nationaux vendus s'élevaient à 2.000 ha pour un terroir de 6.979 ha ; par recours à l'ouvrage plus général de l'auteur sur *La vente des biens nationaux dans les Bouches-du-Rhône*, on peut distinguer là-dessus 345 ha de biens du clergé (5 %), ce qui laisse 1.650 ha à la noblesse (25 %) représentée surtout par l'émigré Suffren de Saint-Tropez (près de 1.400 ha). Si l'on considère qu'il ne s'agit là que des biens des émigrés, qui ne représentent qu'une partie sans doute des biens nobiliaires, le quart du terroir détenu par la noblesse apparaît comme un minimum... et nous ne savons rien des terres bourgeoises qui dans cette agglomération vivante ne doivent pas être négligeables. On garde l'impression, sans pouvoir la quantifier, que le terroir de Salon doit être à la fin du XVIII^e siècle du type arlésien avec une forte propriété non paysanne. Ceci est d'autant plus notable que la carte de Paul Masson pour le XIX^e siècle fait du terroir de Salon un îlot de petits propriétaires... il y a là changement net, qui peut sans doute s'expliquer, comme dans le coin nord-ouest du département, par une colonisation agricole du XIX^e siècle, aboutissant à la fois à un morcellement de la propriété et à un progrès de la propriété paysanne par éclatement des grands domaines.

14. Sur Châteauneuf : GENIEST, *op. cit.* ; sur L'Isle-sur-Sorgues : J. GUYGUE : « La propriété rurale à l'Isle en 1788 et 1937 », dans *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, 1938.

cette image est comparable, avec des nuances cependant, à celle que nous offrent les terroirs de la moyenne Durance entre la rivière et le Luberon.

La Tour-d'Aigues présente, à première vue, un graphique original dans la série de ceux que nous avons examinés : inexistence du clergé, discrétion de la noblesse, mais présence relativement massive d'une bourgeoisie, notons-le, en bonne partie locale, de rassembleurs de terres de village. Nous savons, par Vigier, que les Bruny, petitement représentés ici, disposent de la moitié du terroir voisin de La Motte-d'Aigues : l'objection de Baehrel sur l'étroitesse d'une étude de terroir limitée à une commune trouve ici sa justification, un bilan plus large serait sans doute mieux équilibré sous l'angle des parts relatives de la noblesse et de la bourgeoisie. Mirabeau et Beaumont, dans un cadre plus accidenté où la montagne reprend sa place, fournissent un bilan plus favorable aux paysans ; la noblesse (ce sont ici les Mirabeau) détient cependant quelque vingt pour cent des terroirs.

Avec Lacoste, petite communauté accrochée au flanc nord du Luberon, il semble que nous retrouvions un schéma déjà rencontré dans les communautés du sud-est des Bouches-du-Rhône : très forte présence paysanne (près des trois quarts du total), très faible implantation des privilégiés, la bourgeoisie locale disposant d'un quart des terres. On soupçonne ici un type de structure foncière qui doit être fréquent dans la haute Provence « intermédiaire » des plateaux. Les données que nous possédons sur trois communautés contiguës du plateau de Banon et Saint-Christol semblent bien faites cependant, au premier abord, pour nous faire douter de la valeur exemplaire de ces études de terroir : trois communautés, trois structures extrêmement différentes. Banon, étudié par M^{me} Leskiewicz, offre sans doute le schéma que nous étions le plus disposés à attendre (du type Lacoste ou Roquevaire) : la paysannerie domine ici sans conteste, avec près de trois quarts des terres (davantage si l'on regroupe avec elle le groupe des artisans de village) ; pas de propriété du clergé, peu de propriété nobiliaire, la bourgeoisie locale elle-même reste faiblement pourvue. Tout à côté, et dans un bourg par sa taille très comparable à Banon, voici une répartition toute différente : à Saint-Christol, étudié par G. de Réparaz, noblesse et surtout bourgeoisie locale qui détient près de la moitié des terres réduisent les paysans à une portion congrue. Enfin les indications,

sommaires, mais en l'occurrence massives, que fournit M. Jean Barraol sur Redortiers présentent un noble envahissant (8.000 ha sur 8.450, il est vrai, des moins bonnes terres), la bourgeoisie locale, sans être inexistante, doit se contenter des deux tiers des 450 ha de bonnes terres, les paysans se partagent le reste, dédommagés il est vrai, explique l'auteur, par les droits d'usage sur les terres seigneuriales¹⁵. Trois communautés, trois schémas : il se pourrait bien, sans vouloir préjuger des résultats d'une étude de haute Provence qui serait à poursuivre et à élargir, que nous ayons là trois des possibilités majeures qui peuvent s'y offrir. Le type Redortiers — faible surface cultivée que se disputent bourgeois et paysans, importance des terrains de parcours incultes ici possédés par le seigneur — se nuancerait sans doute du cas où ces terres, sous forme de communaux, sont la propriété collective de la communauté (on retrouverait le type « Aiguilles » de Ph. Vigier). Saint-Christol offre le cas d'un terroir où les terres villageoises, en partie aux mains des paysans, sont doublées par les « affards », les terres des bastides dispersées à la périphérie du terroir et fréquemment propriété bourgeoise ; à Banon au contraire, cette conquête par les bastides n'a pas réduit une part paysanne qui reste majeure.

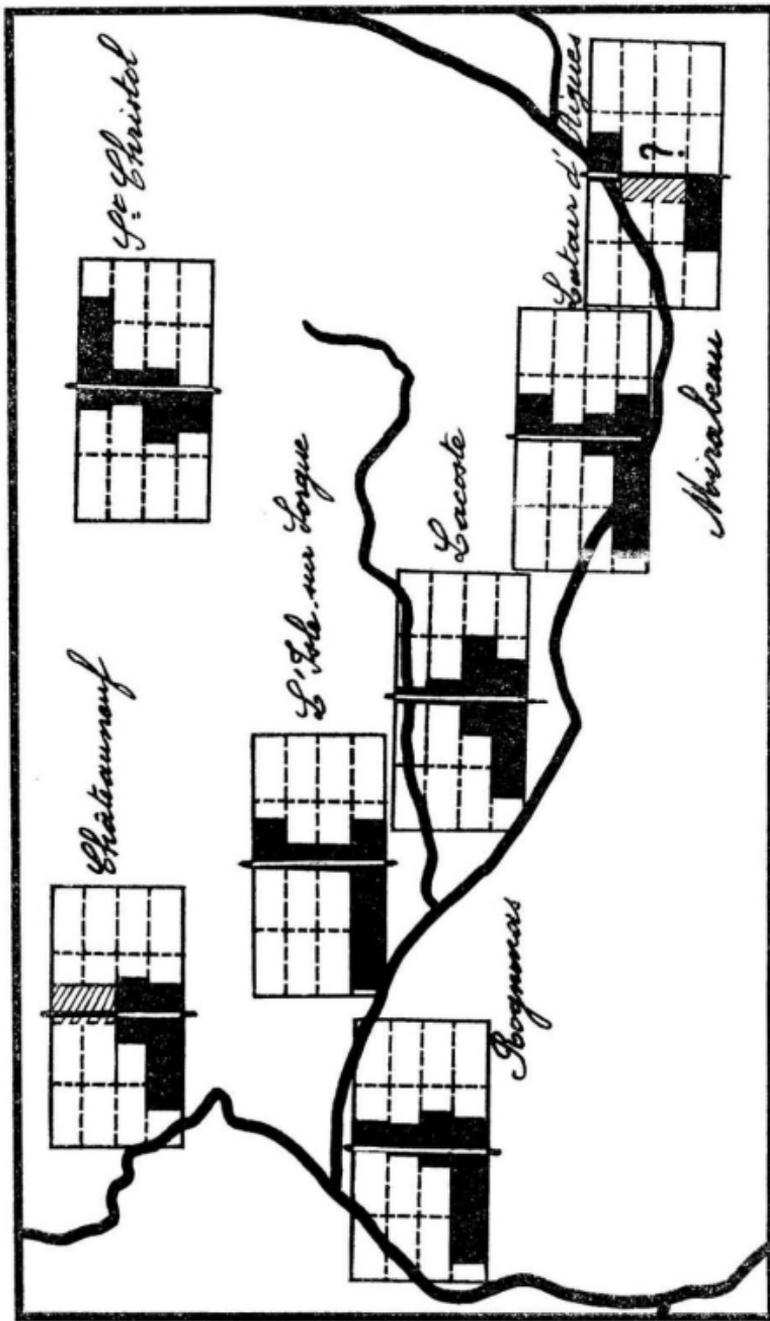
Ces distinctions, importantes en haute Provence, des terres villageoises appropriées, des « affards » des bastides, voire des communaux de la montagne, nous amènent à passer de la répartition globale du sol entre les catégories, indice socialement essentiel, mais grossier, à une tentative de ventilation suivant l'importance respective de la grande, moyenne et petite propriété.

GRANDE, PETITE ET MOYENNE PROPRIÉTÉ

Nous disposons pour cette étude d'une base sensiblement plus restreinte que pour la précédente. Les localités étudiées par R. Baehrel nous font ici défaut, soit la moitié des données dont nous disposions précédemment. Cela ne veut pas dire que R. Baehrel ne se soit pas penché sur le problème de l'importance relative des différentes classes de propriété, mais la recherche qu'il mène, fondée sur la ventilation en quartils et décils du groupe des possédants,

15. Jean BARRUOL, « La mort du village de Redortiers », dans *Annales des Basses-Alpes*, t. XX, 1924.

Structures agraires en Basse-Provence



Haut : fin du XVIII^e s.

50 % 50 %

> 50 ha
25-50 ha
5-25 ha
< 5 ha

↑
% du
nombre
des propr.

↑
% du
terroir
possédé

Bas : fin du XIX^e siècle
d'après Masson (Encyclique
des Bouches-du-Rhône).



Grande propriété



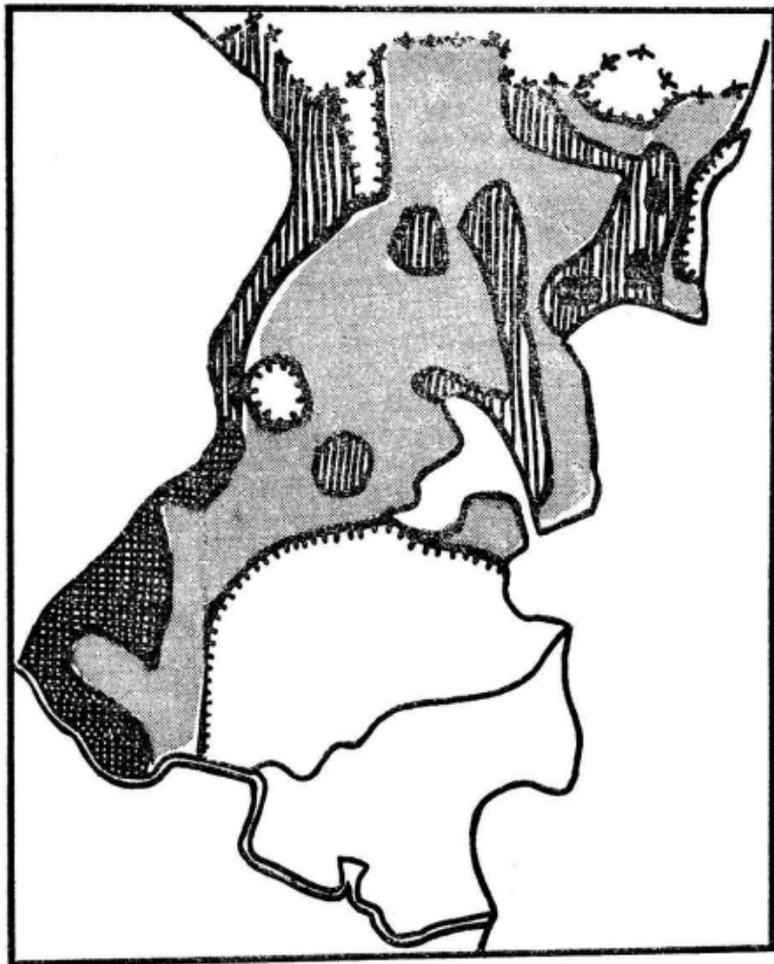
Mélange de grande
et petite



Petite propriété



Extrême morcellement



est à la fois beaucoup plus satisfaisante, scientifiquement parlant, que les répartitions traditionnelles en chiffres absolus, et très inapte par son caractère relatif à rendre possible toute comparaison dans l'espace. Il n'en reste que R. Baehrel a raison au fond : 50 hectares du bas Comtat n'ont rien de comparable à 50 hectares de haute Provence ! P. Vigier, dans son étude de la propriété alpine, tient compte pour sa part du caractère relatif, suivant les lieux, des termes de petite, moyenne et grande propriété : on est grand propriétaire en plaine à partir de 20 ha, à partir de 50 voire 100 dans la zone intra-alpine.

Ceci étant, et cette indispensable précaution prise, il pourra sembler légitime, dans cette approche « rustique » que nous tentons, de dégager des types de terroirs suivant l'importance des types de propriété qui y sont représentés. Notre statistique se trouve évidemment réduite à un peu moins d'une dizaine de cas, la plupart vauclusiens et, plus précisément encore, répartis le long de la moyenne Durance. Mais il ne semble pas impossible, à partir de ces cas, de dégager des types de structures : le travail de Vigier sur la région alpine nous est sur ce plan très précieux, puisque l'auteur y a défini un certain nombre de cas possibles, suivant que l'on se trouve en plaine, montagne ou dans la région intermédiaire des plateaux. Désignés par le nom de la commune qui en a fourni le meilleur exemple, ces types du XIX^e siècle retrouvent assez aisément leurs homologues dans la Provence de la fin de l'Ancien Régime.

En plaine, il semble bien, si l'on se reporte aux graphiques que nous avons établis à partir des données possédées, que ce soit ce que Vigier appelle le type « Donzère » qui prédomine : coexistence de la grande et petite propriété. Le type se rencontre à l'état pur à L'Isle-sur-Sorgue, où quelques gros propriétaires (nobles, communautés et établissements hospitaliers) se partagent un tiers du terroir, autant que la foule des petits propriétaires de moins de 5 ha ; les catégories intermédiaires sont moins fournies : l'affrontement d'une propriété parfois très importante et d'une petite propriété multiple, qui arrive à l'égal en surface, est ici flagrante. On retrouve ce schéma, moins prononcé sans doute, mais suffisamment net, à Châteauneuf-Calcernier où les statistiques dont nous disposons permettent mal de distinguer la très grande propriété, mais où l'émiettement de la petite propriété est sensiblement moins prononcé. Le type « Donzère » se retrouve également dans les deux

communautés de la moyenne Durance auxquelles nous pouvons appliquer cette analyse : La Tour-d'Aigues et surtout Mirabeau, où le balancement d'un tiers du terroir détenu par la grande propriété à un tiers rassemblé par la petite, se retrouve dans les mêmes termes qu'à L'Isle-sur-Sorgue.

Lacoste, terroir mixte, à cheval sur les pentes du Luberon tout en glissant une pointe vers la vallée, appartient dans le groupe des communautés de la région « intermédiaire » à ce que Vigier définit, d'après son prototype, comme le type « Bourdeaux » : prédominance de la moyenne propriété, la moitié des terres étant réparties en propriétés de 5 à 25 hectares; cependant que la grande propriété est faible, la petite, importante par le nombre des propriétaires qu'elle intéresse, reste seconde en importance derrière la moyenne propriété.

Enfin Saint-Christol, communauté déjà montagnarde dans la classification de Vigier, appartient nettement, compte tenu même de la relativité des notions de grande et petite propriété, au type « Saint-Julien-en-Quint », où quelques grands propriétaires réduisent sensiblement la part d'une classe moyenne paysanne existante mais nettement moins pourvue.

Nous ne pouvons prolonger aux Bouches-du-Rhône actuelles ces quelques sondages vaclusiens que dans un seul cas, Rognonas : il se trouve qu'il ne manque pas d'intérêt puisque ce terroir de plaine, à la différence des sondages comtadins, fait prédominer la petite et la moyenne propriété : l'importance des grands domaines y est d'ores et déjà très seconde, traduction d'une évolution dont nous avons vu plus haut les composantes sociales.

Ainsi conduit au seuil de la basse Provence occidentale des Bouches-du-Rhône, le chercheur reste sur sa faim : on lui pardonnera peut-être de tenter, aussi prudemment que possible, une extrapolation à partir des documents dont il dispose pour le XIX^e siècle, voire pour l'époque contemporaine. En se référant à la carte qu'a dressée Masson pour le XIX^e siècle, comme à celles que fournit Livet pour le régime de l'exploitation actuelle, on peut, en retournant à notre premier graphique de répartition sociale à la fin de l'Ancien Régime, établir des présomptions de continuité, ou au contraire de changement. Continuité probable ? C'est évidemment le cas pour le pays d'Arles, ilot massif de grande, voire de très grande propriété,

maintenant et alors, même s'il semble que l'aire en ait été réduite du XVIII^e au XIX^e siècle, comme l'exemple de Salon semble le suggérer. Continuité aussi dans la partie est du département, tant littorale qu'intérieure. A l'est de Marseille, la carte de Masson semble perpétuer l'opposition de communautés pourvues de petits paysans dans la région d'Aubagne, et un îlot de grande propriété littorale que Baehrel nous permet de rattacher à une forte implantation bourgeoise. A l'est d'Aix, au long de Sainte-Victoire, commence cette bande est-ouest de grande propriété (Masson) et de grande exploitation (Livet), dont les cartes de ce dernier auteur montrent la continuité dans les plateaux du haut Var : là encore les graphiques sociaux du XVIII^e siècle permettent sinon de remonter aux origines du phénomène, du moins d'en soupçonner déjà l'existence. Pour se limiter à l'est des Bouches-du-Rhône, cette zone a dû reculer sur son flanc nord : Saint-Paul-lès-Durance, caractérisé au XVIII^e siècle par une grande propriété nobiliaire, entre au XIX^e dans l'aire des terroirs de petite propriété de la vallée. Valable ici, cette présomption d'évolution l'est à plus forte raison pour un terroir tel que celui de Rognonas, très morcelé dès le XVIII^e siècle. Après avoir mené, tant au niveau de la structure de la propriété que de la répartition sociale du sol, l'indispensable enquête de géographie historique, il devient possible de présenter analytiquement la propriété de chaque grande catégorie sociale dans le cadre d'une présentation plus générale.

GROUPES SOCIAUX ET PROPRIÉTÉ DU SOL A LA FIN DE L'ANCIEN RÉGIME

R. Baehrel avance, au début de la troisième partie de son livre I, une estimation globale de la part des différentes catégories sociales en basse Provence dans la possession du sol à la fin du XVIII^e siècle. Il confirme les chiffres synthétiques, avancés à titre d'ordre de grandeur, par une recherche en forme d'évaluation d'après les données fiscales générales : avouons que le cheminement qu'il suit dans ce travail d'approche suppose un tel enchaînement d'hypothèses et de présupposés qu'il en devient bien fragile. Et cependant... si la méthode est aventurée (et l'auteur en convient lui-même qui intitule sa longue note justificative : « Evaluation grossière... »), il y a bien des chances pour que l'ordre de grandeur qu'il propose

Hierarchie de la propriété suivant son importance dans quelques communes provençales et comtadines à la fin de l'Ancien Régime.

Localité	Auteur	< 5 ha		5-25 ha		25-50 ha		> 50 ha	
		Nombre	Superf.	Nombre	Superf.	Nombre	Superf.	Nombre	Superf.
		%	%	%	%	%	%	%	%
Châteauneuf	Geniest	71	24	19	30	10	45		
Isle-sur-Sorgue	Guigue	94	35	3	15	2	16	1	34
Lacoste	Vovelle	73	32	24	50	2	14	< 1	7
Mirabeau	Roubaud	56						4	> 30
Rognonas	Maur	84	26	11,5	30	3	21	1,4	23
Saint-Christol	Réparaz	31	2	40	16	12	14	17	68
Tour d'Aigues	Lezaud	87	35	10	20	1,4	12	1,4	33

Pour chaque classe de propriété :

1^{re} Colonne : nombre de propriétaires dans la catégorie, en pourcentage ;

2^e Colonne : pourcentage du territoire de la commune détenu par ces propriétaires.

soit en gros acceptable : six pour cent pour le clergé, vingt-cinq à trente pour cent pour la noblesse, autour de vingt pour cent pour la bourgeoisie; reste la moitié, en gros, pour les paysans.

Encore convient-il de nuancer ces chiffres, et non pas de les abandonner immédiatement comme finalement peu significatifs, ainsi que le fait l'auteur après avoir dépensé tant d'ingéniosité pour les établir. Défendons-les contre lui-même : peut-être ne nous en voudra-t-il pas.

a) *Propriété ecclésiastique :*

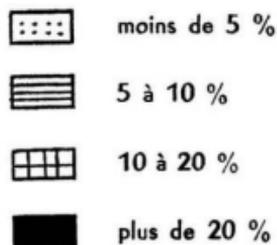
Respecter la hiérarchie des ordres d'Ancien Régime n'est pas ici, on le sait, simple formalisme : c'est en même temps partir du mieux connu des éléments de notre recherche.

Le pourcentage avancé par Baehrel exprime la faiblesse d'une implantation foncière globale que les ventes de biens nationaux permettent d'exprimer avec une certaine précision, plus grande en tout cas que celle que l'on peut espérer pour les autres ordres de propriété.

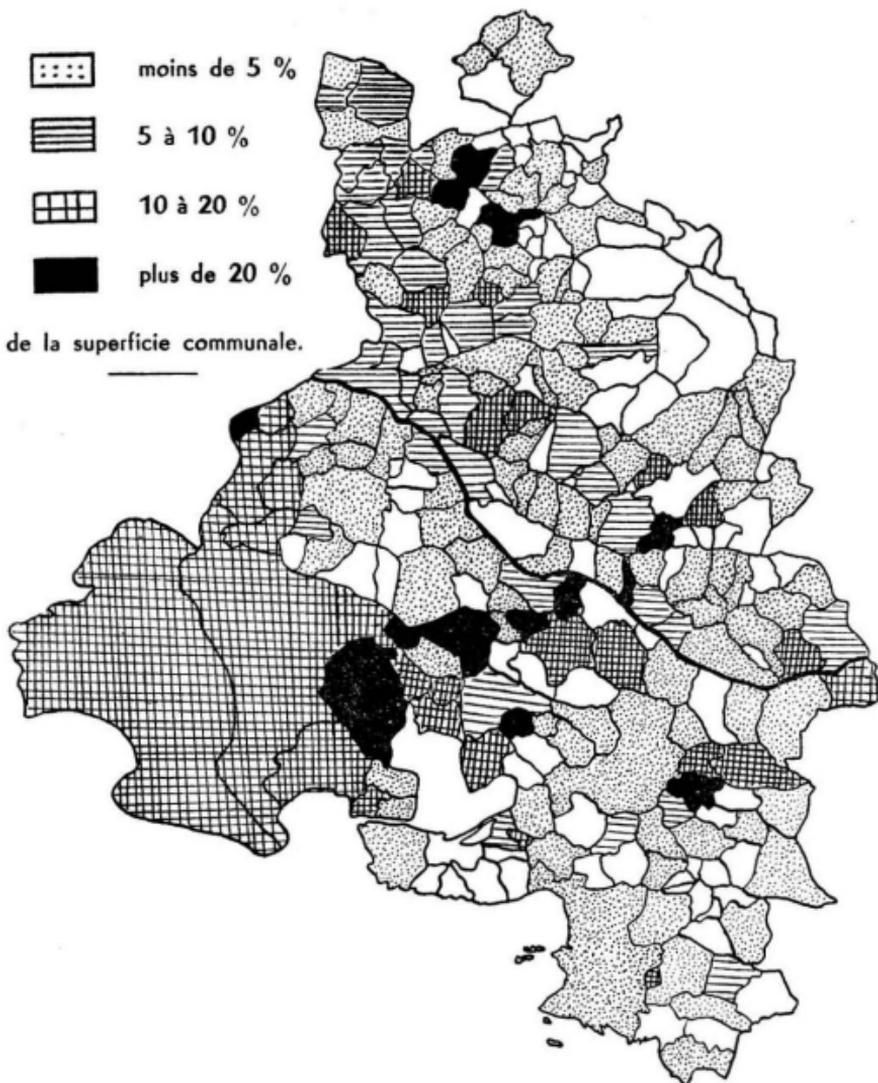
Telle que nous l'avons estimée à partir des données de Moulin pour en faire une représentation cartographique dans le cadre des Bouches-du-Rhône, cette propriété ecclésiastique est nulle ou infime dans soixante-cinq communes (soit, détestable maïe des pourcentages, cinquante-six pour cent); elle est très faible encore, inférieure à cinq pour cent, dans trente et une communes (soit vingt-sept pour cent); elle n'est donc vraiment sensible que dans moins du cinquième des communautés : treize où elle est comprise entre cinq et dix pour cent du terroir, cinq où elle est comprise entre dix et vingt pour cent, deux enfin où elle dépasse vingt pour cent. Cette ventilation par nombre de communes, suggestive déjà, risquerait d'être trompeuse : il en est de grandes et de très petites ; or, il se trouve que c'est dans les plus grandes que cette implantation est la plus notable : il importe donc de situer géographiquement cette implantation. La propriété ecclésiastique est nulle ou infime dans toute la partie est du département actuel, elle l'est aussi dans la partie nord-ouest, principalement dans les Alpilles et dans la plaine entre Alpilles et Durance : si l'on trace une frontière qui, partant du confluent de la Durance et du Rhône, suit la limite ouest puis sud des Alpilles, puis s'infléchit dans une direction nord-sud pour

Vente des Biens Nationaux en Provence Occidentale

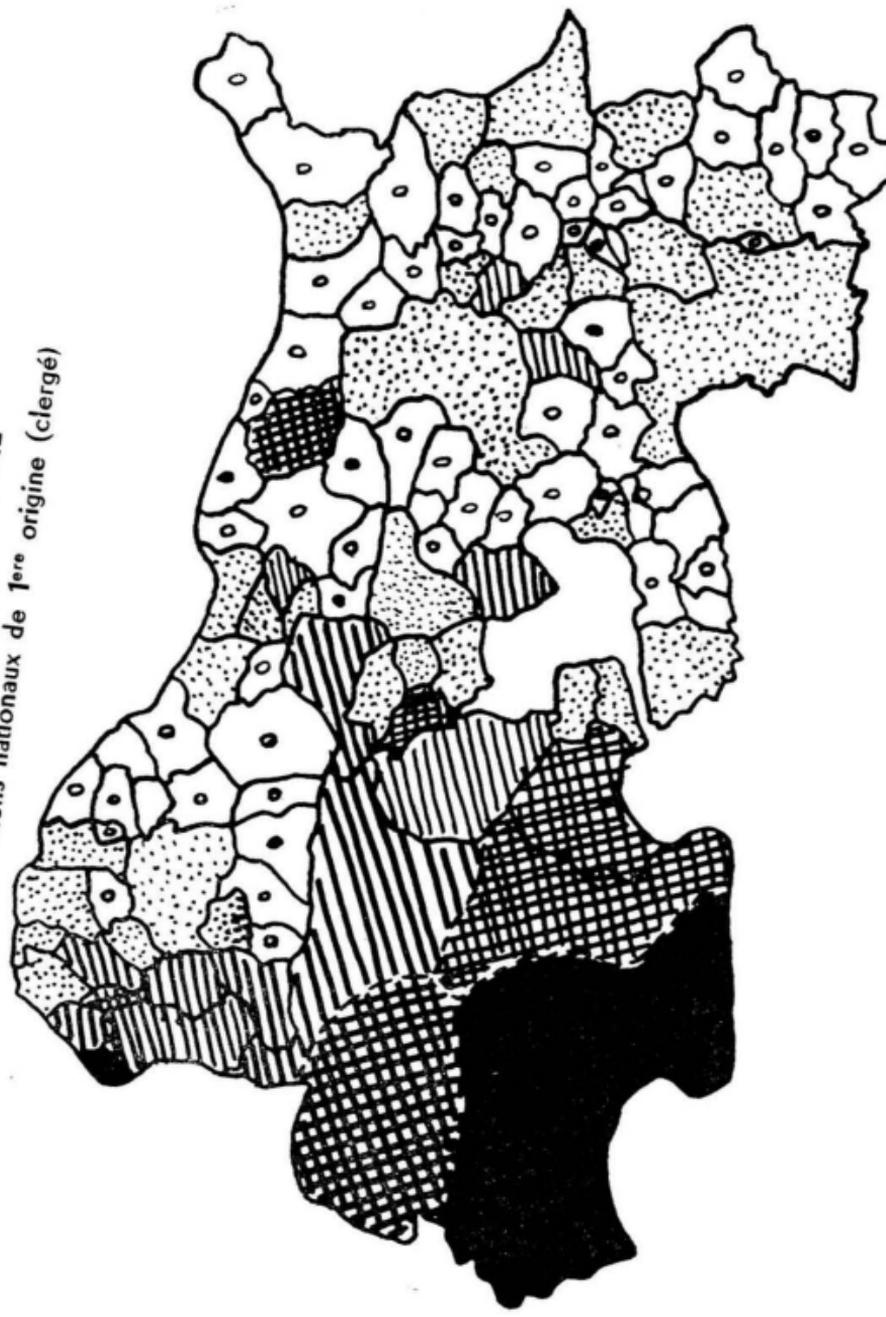
(Bouches du Rhône et Vaucluse)



de la superficie communale.



BOUCHES-DU-RHONE
Biens nationaux de 1^{ere} origine (clergé)



Biens nationaux de 2^{me} origine (émigrés)



moins de 5 %



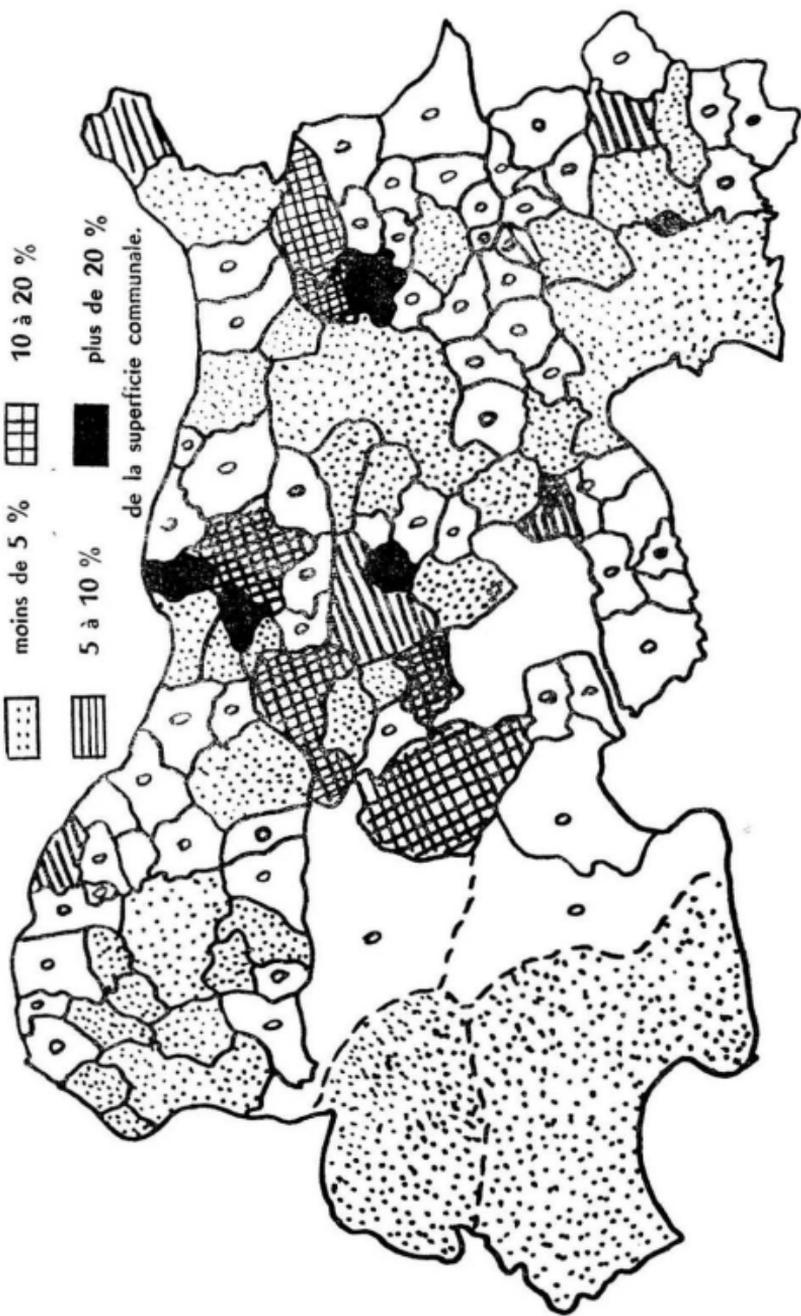
10 à 20 %



5 à 10 %



plus de 20 %
de la superficie communale.



rejoindre l'étang de Berre, on distingue sans ambiguïté la zone où le clergé est riche de celle où, sauf rares exceptions (Lambesc), elle est le plus souvent infime.

C'est donc dans la plaine occidentale que le clergé est le mieux pourvu : plaine du bas Rhône à partir de Tarascon, Crau jusqu'à Salon, pays d'Arles et Camargue enfin. C'est là que se rencontrent les domaines les plus importants soit des églises et chapitres (Saint-Trophime d'Arles), soit des abbayes (Monlmajour), soit des ordres religieux (Ordre de Malte, très largement possessionné dans toute cette région).

On aimerait pouvoir passer de cette carte, très suggestive dans sa simplicité, mais limitée aux Bouches-du-Rhône, à une vision plus complète de la basse Provence occidentale : malheureusement la carte des ventes des biens nationaux établie pour le Vaucluse par M. Mesliand, dans une perspective d'histoire très contemporaine, ne distingue pas (ce qui est légitime dans son optique) entre biens de première et seconde origine. Nous en savons déjà assez cependant pour soupçonner les zones où la forte implantation des biens nationaux est liée à une propriété ecclésiastique ou au contraire nobiliaire. Ce qui en tout cas est sans ambiguïté, est la délimitation des zones où les biens nationaux sont nuls ou très réduits : assez bien délimitée, elle s'étend sur toute la région nord-est du Vaucluse, soit la majeure partie du haut Comtat depuis l'est de Vaison jusqu'à la frange nord du bassin d'Apt. Autour de Sault et Saint-Christol, un groupe compact d'une quinzaine de communes, souvent très grandes, ne fournit aucune vente de biens nationaux. Moins nette, la région du Luberon offre un certain nombre de cas comparables. C'est donc la plaine du Rhône ou de la Durance, depuis Bollène jusqu'à Pertuis, qui offre les plus fortes implantations de biens de privilégiés : si nous pouvons soupçonner que la moyenne Durance au sud du Luberon, de Lauris à Beaumont, tant par ce que nous en connaissons au niveau des monographies villageoises que par continuité avec la partie symétrique des Bouches-du-Rhône, est avant tout lieu d'implantation nobiliaire, l'importance relative des biens nationaux en bas Comtat, de Cavaillon à Orange, est due pour une part aux propriétés ecclésiastiques, autant que nobiliaires. On ne croit pas trop s'avancer en attribuant également à une forte implantation du clergé la tache d'importants biens nationaux autour de Vaison, assez exceptionnelle en Vaucluse. Sans doute conviendrait-il

d'élargir cette prospection cartographique à la haute Provence : dans notre ignorance actuelle, nous ne pouvons que supposer, par extrapolation peut-être abusive, une implantation généralement faible.

b) *De la propriété nobiliaire à la propriété bourgeoise.*

Si l'expropriation complète du clergé par la vente des biens nationaux fait des dossiers de la série Q une source exceptionnelle pour une appréciation exhaustive de sa propriété à la veille de la Révolution, il n'en va pas tout à fait de même, on le sait, pour la propriété nobiliaire à partir des ventes de biens de seconde origine : l'expropriation est loin ici d'avoir été complète, puisqu'elle ne touche que les émigrés ; d'ailleurs, parmi les biens des émigrés eux-mêmes, beaucoup n'ont pas été aliénés. Est-ce à dire qu'on ne puisse rien tirer d'un bilan des ventes de seconde origine, et de sa traduction cartographique, telle que nous l'avons établie pour les besoins de l'*Atlas historique de Provence* ? Au risque de pécher par naïveté, nous dirons que la cohérence même de la carte que l'on peut établir, en individualisant des zones continues de fortes et de faibles ventes de biens d'émigrés (sans, visiblement, qu'elles soient liées à l'importance plus ou moins grande du flux de l'émigration, autre variable possible), suggère une certaine représentativité de la carte. Disons que cette cartographie nous donne une présomption de forte implantation nobiliaire, là où les ventes sont très importantes, sans pour cela que le test inverse (faibles ventes) soit démonstratif, puisqu'il peut répondre à une vente moins active ou à une émigration plus réduite.

Ceci étant, la carte relative aux Bouches-du-Rhône, et même celle qui concerne le Vaucluse, avec l'élément d'incertitude signalé plus haut, révèlent des zones d'implantation nobiliaire importante. La plus nette est celle qui enserre le pays d'Aix en une demi-couronne septentrionale, qui débute à l'ouest sur l'étang de Berre avec Istres, Saint-Chamas, Salon et Pélissanne, pour gagner la vallée de la Durance par Lambesc et Charleval. La Durance n'est pas une frontière : entre Durance et Luberon, et jusqu'au pays d'Aigues vers l'est, cette zone se prolonge, confirmant les données fournies par les quelques monographies dont nous avons pu faire état plus haut. A l'est d'Aix, la zone montagneuse qui commence à la montagne Sainte-Victoire révèle également une très forte présence nobi-

liaire : de Vauvenargues à Saint-Marc et au Tholonet, la présence de l'aristocratie est souvent massive. Au sud d'Aix, la propriété de la noblesse est, sauf rares exceptions, beaucoup plus limitée ; on s'en étonne d'autant plus, à première vue, que l'aire d'influence aixoise devrait ici se recouper avec celle de Marseille, dans une zone où l'émigration aristocratique a été généralement très forte : Marseille ne semble pas, en ce qui concerne du moins la noblesse, avoir d'arrière-pays important, la faible importance des ventes dans le sud-est du département le confirme. Il est difficile d'adopter un jugement aussi définitif en ce qui concerne la partie occidentale du département. Sans y être infimes, les biens de seconde origine y sont limités — généralement, sauf rares exceptions (Istres, Cabannes...), inférieurs à cinq pour cent du terroir. Nous savons cependant, par Baehrel en particulier, l'importance très grande de la propriété nobiliaire dans un pays d'Arles largement défini, puisqu'il s'étend jusqu'aux Baux : rien ne nous dit que l'émigration ait ici amené une expropriation totale ou simplement importante de la propriété nobiliaire, puisque celle-ci subsiste massive jusqu'à la fin du XIX^e siècle, où Masson note encore sa place. La carte des biens de seconde origine vaut ainsi à la fois par ce qu'elle révèle directement et par les contestations qu'elle suscite : il ne semble pas arbitraire, au terme de cette analyse, d'accepter le chiffre, à première vue élevé, que propose Baehrel, de vingt-cinq à trente pour cent de propriété nobiliaire en basse Provence occidentale. Il pourrait sans peine être transposé au bas Comtat des plaines vaucusiennes comme au pays d'Aigues. Il reste du moins un contraste massif entre terroirs de plaine, du Comtat à la basse Provence rhodanienne, où richesses ecclésiastique et nobiliaire s'investissent, et zone intérieure des plateaux, des rocailles ou de la montagne où les communautés paysannes s'affirment : là encore on est inévitablement tenté d'extrapoler à une haute Provence intérieure dont le travail de Vigier nous donne une idée pour le XIX^e siècle, et où la propriété nobiliaire (Redortiers étant l'exception qui confirme la règle) doit être réduite : seule une étude, encore à faire sur la vente des biens nationaux en Provence orientale et en haute Provence, pourrait confirmer cette présomption.

A travers cette étude de la propriété nobiliaire, malgré son caractère souvent hypothétique, un problème s'esquisse, qui est celui des zones d'influence urbaines : Aix, ville d'aristocratie parle-

mentaire, Arles ou Avignon, villes d'abondante et ancienne noblesse, marquent plus, semble-t-il, leur arrière-pays que Marseille, cité commerçante : ce problème ne peut se traiter qu'en connexion avec celui de la propriété bourgeoise.

c) *La propriété bourgeoise.*

Il nous manque ici, sans doute, l'arrière-plan sécurisant d'une cartographie continue, même si elle ne représente à tout prendre qu'une incertaine présomption. Au fil des monographies, nous disposons cependant d'assez d'indications pour pouvoir formuler le problème : pays de semis urbain dense, pays où le village même répond dans la plupart des cas au schéma du bourg urbanisé doté d'une « micro-bourgeoisie », la Provence traduit-elle dans sa structure foncière cette imprégnation bourgeoise ? Baehrel, là encore, nous propose un ordre de grandeur — vingt pour cent — ; mais là, plus encore peut-être qu'ailleurs, l'historien de la société ne peut se dispenser d'une distinction, liminaire mais essentielle, entre « bourgeoisie » des villes et micro-bourgeoisie locale.

Quelle est l'ampleur de l'implantation foncière urbaine à la fin de l'Ancien Régime ? La réponse ne peut être que nuancée suivant les cas, et suivant les lieux. Marseille a laissé traditionnellement l'image d'une ville qui déborde sur son terroir, suivant une pratique très méditerranéenne : du cabanon de la petite bourgeoisie de la boutique ou de l'échoppe à la bastide ou au château du grand bourgeois. Une étude de ces implantations a été menée par F. Spannel : il reste de ce travail, malheureusement interrompu, une publication partielle mais suggestive¹⁶, qui montre une bourgeoisie marseillaise, à la fin du XVIII^e siècle, beaucoup plus fidèle que la bourgeoisie parisienne contemporaine à une tradition d'implantation foncière¹⁷. Spannel, toutefois, traitait du terroir marseillais proprement dit : à partir d'Allauch, Baehrel le montre, les communautés paysannes reprennent l'avantage, et l'on ne peut être finalement que frappé de l'étroitesse relative de l'arrière-pays marseillais, sur le plan de l'implantation foncière du moins. Reste

16. F. SPANNEL, « Les éléments de la fortune des grands notables marseillais au début du XIX^e siècle », dans *Provence Historique*, t. VII, 1957, p. 95.

17. D. ROCHE et M. VOVELLE, « Bourgeois, rentiers, propriétaires... », dans *Actes du Congrès des Sociétés Savantes*, Dijon, 1959.

sans doute cette localisation limitée du littoral proche, entre Cassis et La Ciotat, où, de Baehrel à Masson, subsiste une grande propriété qui n'est pas nobiliaire : on est tenté d'y voir une présence marseillaise, mais rien, en attendant confirmation directe, ne le confirme encore.

Cette étroitesse inattendue de l'aire d'influence de la bourgeoisie marseillaise n'était-elle pas finalement prévisible ? Les filières de l'ascension sociale s'y confondent beaucoup trop souvent avec une migration géographique pour que le capital commercial marseillais ne se retrouve pas fréquemment investi en richesse foncière... aixoise ! L'exemple des Bruny, entre bien d'autres, pourrait servir ici d'illustration à ce passage non seulement de la roture à la noblesse, du négoce au Parlement, mais de Marseille à Aix... et aux châteaux du Luberon. Villes de noblesse nombreuse et tournée vers les investissements fonciers, Aix, Arles ou Avignon, avec des physionomies au demeurant différentes, sont aussi des villes de bourgeoisie capable de rivaliser avec l'aristocratie sur ce point. La lutte est parfois inégale : les deux terroirs du bas Comtat que nous connaissons témoignent d'un primat indiscutable de la noblesse ; il n'en va pas de même dans la plaine du coin nord-est des Bouches-du-Rhône, de Rognonas à Eyragues ou aux Baux, où la part bourgeoise est égale ou supérieure à celle de la noblesse. Un partage également inégal à l'avantage de la bourgeoisie se retrouve dans le pays d'Aix.

Mais on rencontre ici une autre bourgeoisie dont l'importance exceptionnelle est peut être une originalité méridionale : c'est cette bourgeoisie de village (notables et plus souvent encore « bourgeois » vivant noblement) qu'on ne s'étonne pas de trouver nombreuse en Provence après les études de M. Agulhon sur la notion de village en Provence, insistant sur l'importance des bourgs urbanisés et des micro-bourgeoisies locales. Il est remarquable de découvrir, au fil des terroirs qui nous sont connus, l'étendue souvent grande de leur propriété terrienne, fréquemment supérieure à celle des nobles ou des bourgeois des villes : à La Tour-d'Aigues, sur quarante-deux pour cent du terroir aux mains des bourgeois, quarante et un pour cent reviennent aux bourgeois du lieu. Le cas est rarement aussi net, mais à Saint-Paul, à Mirabeau comme à Châteauneuf, la part de la bourgeoisie locale est généralement égale à celle des bourgeois forains. Un type social tel que ce J. Rocanus, négociant-bourgeois de La Tour-d'Aigues et très gros propriétaire local, retrouvé sur les

communes voisines de Mirabeau et Beaumont tant comme propriétaire que comme fermier général des Mirabeau, auxiliaire du noble avec lequel il rivalise, ne doit pas manquer d'homologues dans d'autres terroirs.

d) *La part paysanne.*

La Provence, pays de paysannerie pourvue : nous voyons, à l'issue de ce parcours social, dont la part paysanne se déduit par soustraction, que cette image, vraie peut-être pour le XIX^e siècle, doit être sensiblement nuancée suivant les lieux. L'ordre de grandeur avancé par Baehrel, autour de cinquante pour cent, serait un compromis entre la faible part paysanne de la plaine, du Comtat à la Camargue, et une présence qui, sauf exceptions notables, se renforce en Provence intérieure : nous ne pouvons, sur ce point, rien ajouter à l'aperçu géographique d'ensemble par lequel s'ouvre cet article.

Il y a toutefois, de même qu'il est « des » bourgeoisies, plusieurs types de paysannerie : le vocabulaire social provençal oppose bien nettement les ménagers (exploitants, partiellement ou totalement propriétaires de leurs terres, résidant souvent dans les bastides du terroir) et les travailleurs (ceux qui doivent recourir à un travail salarié pour compléter le revenu d'une propriété parcellaire souvent exigüe) : sur ce problème essentiel de vocabulaire social M. Agulhon apporte une mise au point très importante¹⁸. Resterait à quantifier ces réalités sociales que reconnaît le vocabulaire social de l'époque. Nous retomberons, ce faisant, et nous en avons conscience, dans l'ornière des pourcentages et des chiffres absolus si âprement et si démonstrativement combattue par Baehrel, mais nous pensons aussi que ces données simples et grossières sont nécessaires pour situer la physionomie de la paysannerie provençale et rendre possible la comparaison avec d'autres régions déjà étudiées.

Qu'est-ce qu'un ménager, et que vaut-il en moyenne, au niveau de la propriété du sol ? La réponse varie évidemment suivant les terroirs et leur situation : à Lacoste, il n'est pas de ménager qui dépasse 40 hectares, peu qui soient inférieurs à 2,5 hectares ; le mode se situe pour la catégorie entre 5 et 10 hectares, pour une moyenne de 8 hectares — à Mirabeau, dans le cadre d'un graphique moins

18. M. AGULHON, « Les classes sociales en Provence au XVIII^e siècle » (à paraître dans le premier numéro d'*Études Modernes* en 1969).

net, ce sont les classes de 5 à 10 et de 10 à 20 hectares qui présentent les fréquences maxima... mais il y a un groupe non négligeable de très petits ménagers (entre 1,25 et 2,5 ha). Ce sont là terroirs sinon de montagne, du moins comportant une part importante de terrain accidenté et rocailleux : à La Tour-d'Aigues, où la vigne tient une part importante, les normes s'abaissent; le mode se situe très nettement entre 2,5 et 5 ha, la moyenne fléchit en proportion, malgré l'étonnante exception de deux ménagers possesseurs de plus de 80 ha. En gros, et si l'on veut franchir un degré dans l'escalade des simplifications abusives, le ménager nous apparaît dans ces terroirs de la moyenne Durance comme un propriétaire de 5 à 15 ha. Ce n'est là qu'un ordre de grandeur, de valeur géographiquement limitée : en terroir de plaine, à Rognonas où E. Maur dénombre quatre-vingt-cinq pour cent de propriétaires de moins de 5 ha en 1760, il faudrait abaisser ce chiffre, qui se trouve inversement sensiblement plus élevé en haute Provence, comme le montrent les travaux de Réparaz et de M^{me} Leskiewicz.

Du ménager au travailleur, très souvent aussi propriétaire, il y a un seuil : à Lacoste, où très peu d'entre eux dépassent 5 ha, le mode se situe entre 2,5 et 5 ha, la moyenne étant de 2,5 ha. Répartition comparable à Mirabeau, où le mode est également compris entre 2,5 et 5 ha; au contraire La Tour-d'Aigues présente une masse de très petits travailleurs parcellaires : moitié d'entre eux se groupent dans la classe de 0,62 à 1,25 ha, près du liers entre 1,25 et 2,5 ha. Là encore, la suggestion différente des terroirs aide, dans sa diversité même, à approcher du portrait type du travailleur provençal. Resterait bien sûr à savoir la part d'entre eux qui n'ont aucune propriété : à Auriol, précisément et scientifiquement étudié par R. Baehrel, leur proportion oscille entre dix-huit et trente-six pour cent du XVII^e à la fin du XVIII^e siècle. A Lacoste, une estimation pour la fin de l'Ancien Régime nous donne vingt-cinq pour cent de travailleurs sans terres. Sans vouloir multiplier les exemples, disons que la majorité des travailleurs des localités étudiées semblent être, si peu que ce soit, propriétaire à la fin de l'Ancien Régime, dans une proportion souvent voisine des trois quarts.



Si l'on peut se permettre, à l'issue de ce travail, d'esquisser une conclusion, elle risque de prendre allure de justification : cette mise au point, en forme d'état présent des études de structures agraires

en Provence, est à la fois aventurée... et rétrograde. Aventurée parce que le petit nombre relatif des études déjà menées contraint constamment à des extrapolations ou à des hypothèses ; rétrograde parce qu'on dispose, avec la thèse de Baehrel, d'un ouvrage révolutionnaire par sa méthode et neuf par ses conclusions : en tirant les données qu'il apporte dans le sens d'une description « traditionnelle », nous avons le sentiment d'appauvrir, voire de trahir, en le caricaturant un travail qui n'a pas mérité cela.

Dans l'optique d'histoire sociale, débouchant sur celle des attitudes collectives qui est la nôtre, l'entreprise devait cependant être tentée. Ce tableau d'une basse Provence occidentale, dont les physionomies régionales sont pour l'ensemble déjà fixées à la fin de l'Ancien Régime, était nécessaire pour servir de toile de fond aux études qui restent à mener sur les attitudes et les dynamismes sociaux dans la Provence du XVIII^e comme de la Révolution française. Pour n'en prendre qu'un exemple, seule une étude, sociale dans son optique, de l'appropriation du sol à la fin de l'Ancien Régime et de ses modifications sous la Révolution pourrait permettre d'approcher d'une explication satisfaisante des attitudes souvent très contrastées sous la Révolution, mais, une fois le pli pris, transformées en options durables au cours du XIX^e siècle. Lorsqu'on voit la région comprise entre le flanc nord des Alpilles, la Durance et le Rhône, à laquelle la tradition a réservé le nom de « Vendée provençale », secouée très profondément en 1792 par une jacquerie antinobiliaire qui atteint là son paroxysme¹⁹, on est tenté, en s'inspirant des méthodes mises au point par P. Bois pour l'ouest de la France, de rechercher dans une étude de structure sociale les causes profondes d'un retournement aussi complet et aussi durable au cours de la Révolution française. Ces terroirs du nord-ouest des Bouches-du-Rhône, où l'aperçu d'histoire agraire que nous avons pu donner révèle une part paysanne limitée par l'implantation rivale de la noblesse et de la bourgeoisie urbaine, et ce, malgré un

19. M. VOVELLE, « Les troubles sociaux en Provence de 1750 à 1792 » (sous presse, à paraître dans les *Actes du Congrès des Sociétés Savantes* de Tours, 1968).

dynamisme paysan parfois évident (Rognonas), ne seraient-ils pas susceptibles de fournir en Provence une explication des attitudes politiques ultérieures très comparable, en Provence, à celle que Bois propose pour la Sarthe : agressivité paysanne détournée de la noblesse aux bourgeoisies urbaines, donc à la Révolution, par les conditions d'aliénation des biens nationaux ici particulièrement importants, rupture brutale d'un dynamisme paysan conquérant ? Ne poussons pas trop loin ce qui n'est encore qu'une hypothèse : on voit du moins, à travers un tel exemple, l'intérêt de dresser et plus encore de préciser, ce tableau de l'appropriation du sol en Provence à la veille de la Révolution qui apparaît pour l'histoire sociale beaucoup plus qu'un exercice de style traditionnel et dépassé.

Michel VOVELLE.